

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » » matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.	4 h. 39 ^m »	2 h. 48 ^m »	5 h. 10 ^m »	10 h. 55 ^m »	2 h. 48 ^m »
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	9 » 28 » »	10 » 55 » »								
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »												

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 22 Octobre.

DISCOURS prononcé par M. le président de la République à la Distribution des Récompenses de l'Exposition universelle, le 21 octobre 1878.

MESSIEURS,

Je viens aujourd'hui décerner solennellement, au nom de la France, les récompenses obtenues par les exposants de toutes les Nations dans le grand Concours auquel notre pays les avait conviés.

Je veux tout d'abord remercier les Princes et les Représentants de toutes les puissances de l'appui et de l'éclat qu'ils ont donnés par leur présence à l'Exposition de Paris.

Je veux remercier les Gouvernements et les Peuples de la confiance qu'ils nous ont témoignée par l'emprisonnement qu'ils ont mis à y prendre part. Si le succès de l'Exposition a répondu à leur attente et à la nôtre, que l'honneur en revienne aux éminents organisateurs de cette grande entreprise et à leurs plus modestes coopérateurs.

Tous ont rivalisé d'intelligence et de zèle dans l'accomplissement des missions si difficiles et si diverses qu'ils avaient acceptées.

Quand le gouvernement de la République convia les savants, les artistes et les travailleurs de toutes les nations à se réunir dans notre capitale, la France venait de traverser de douloureuses épreuves et son industrie n'avait point échappé aux atteintes de cette vaste crise commerciale qui pesait déjà sur le monde entier; cependant, l'Exposition de 1878 a égalé, sinon surpassé, ses devancières. Remercions Dieu qui, pour consoler notre pays, a permis que cette grande et pacifique gloire lui fût réservée.

Nous constatons avec d'autant plus de satisfaction ces heureux résultats que, dans notre pensée, le succès de l'Exposition internationale devait tourner à l'honneur de la France. Il ne s'agissait pas seulement pour nous d'encourager les arts et de constater les perfectionnements apportés à tous les moyens de productions; nous avons surtout à cœur de démontrer ce que sept années passées dans le recueillement et consacrées au travail avaient pu faire pour réparer les plus terribles désastres.

On a pu voir que la solidité de notre crédit, l'abondance de nos ressources, la paix de nos cités, le calme de nos populations, l'instruction et la bonne tenue de notre armée aujourd'hui reconstituée, témoignaient d'une organisation qui, j'en suis convaincu, sera féconde et durable.

Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux, nous devons encore aux souvenirs de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le respect des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la Patrie.

Distribution des Récompenses.

Hier lundi, à midi 40, le Président de la Chambre des députés est arrivé accompagné du bureau de la Chambre. Sa voiture était escortée. Le Président a reçu les honneurs militaires, à son arrivée sous le grand portail. Il a été reçu par le Ministre du Commerce, le Commissaire général de l'Exposition et les deux Directeurs des sections étrangère et française.

Un maître des cérémonies l'a conduit, en cortège, à la place réservée sur l'estrade, à gauche du Président de la République.

A midi 45, le Président du Sénat est arrivé avec le bureau du Sénat. Il a été reçu avec les mêmes honneurs et le même cérémonial. Il a été conduit à sa place, à droite du Président de la République.

Trois fauteuils avaient été disposés sur l'estrade pour le président de la République et les deux Présidents des Chambres.

Ces trois fauteuils étaient séparés par quatre sièges réservés aux princes étrangers qui se tenaient de chaque côté du président de la République.

Les princes étrangers ont été reçus avec les honneurs militaires et conduits dans le salon d'attente où le Maréchal est venu les inviter à l'accompagner. LL. AA. II. et RR. sont arrivées à midi 50.

Les princesses ont été conduites à la porte Nord-Est, dont l'accès leur était réservé, et conduites par des officiers d'ordonnance et des maîtres des cérémonies dans le salon attenant à la tribune de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon.

A midi 55, le président de la République est descendu au grand portail du palais. Il a été reçu par M. le ministre du Commerce, le commissaire général de l'Exposition, assistés des deux directeurs des sections étrangère et française, de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police. Le Président s'est rendu auprès des princes étrangers et les a invités à venir prendre place avec lui sur l'estrade d'honneur.

Les ministres sont, à leur suite, venus prendre leurs places sur l'estrade d'honneur.

Les membres du Corps diplomatique se sont rendus directement à leur place sur l'estrade spéciale qui leur était réservée à la droite de l'estrade du président de la République.

Tous étaient présents, excepté le prince Orloff, qui est très-souffrant.

Dès que le président de la République a invité les autorités placées auprès de lui à s'asseoir, les exposants récompensés, réunis par groupe, sont venus bannière en tête, prendre place auprès des trophées de leur groupe.

A 1 heure, une salve d'artillerie tirée des Invalides a annoncé l'ouverture de la cérémonie.

M. le ministre du commerce a répondu au discours du Maréchal-Président et a, aussitôt après, procédé à l'appel des récompenses.

Dès que la distribution des grands prix et des décorations a été terminée, le Président de la République est descendu de son estrade, suivi des présidents des deux Chambres, des princes et des ministres. Le cortège, ainsi composé, est passé devant le front des groupes, puis chacun est remonté en voiture avec le même cérémonial qui avait été suivi à l'arrivée.

Les cours étrangères étaient représentées, à la cérémonie, par le roi don François d'Assise, le prince de Galles, le prince royal de Danemark, le prince royal de Suède, le comte de Flandre et le duc d'Aoste.

La synthèse de l'Exposition

L'Exposition touche à son terme. La distribution solennelle des récompenses constatera, par les prix décernés aux plus dignes parmi les exposants, les progrès accomplis en ces derniers temps dans le domaine de l'art, de la science et de l'industrie. Puis ces grandes assises du travail universel se fermeront, et, des merveilles qui y ont attiré l'attention du monde entier, il ne restera qu'un souvenir charmant pour les hommes de plaisir et pour les hommes d'étude qu'un sujet de sérieuses méditations.

L'heure est donc venue d'envisager dans son ensemble et dans ses résultats l'œuvre qu'en cette occasion la France a entreprise avec tant d'énergie et achevée avec tant d'éclat.

Lorsque la pensée première de l'Exposition universelle s'est produite, il y a eu de grands doutes, chez nous et hors de chez nous, sur l'opportunité de cette manifestation pacifique et sur ses chances de succès.

La guerre, une guerre qui risquait d'allumer une conflagration générale, menaçait l'Europe. Était-ce le moment de convier les peuples aux fêtes de la paix et du travail?

Cette considération n'a pas arrêté le gouvernement. Il a voulu prouver, par des faits éclatants, le caractère pacifique de la politique française au milieu des complications que des ambitions rivales provoquaient imprudemment. Il a voulu donner à tous les peuples une salutaire leçon, en montrant une fois de plus toutes les richesses, tous les éléments de civilisation, de moralité et de bien-être qu'enfantent chaque jour la science et l'industrie moderne, et que l'on sacrifie au démon des combats. Il a voulu surtout constater, devant la conscience universelle, avec quelle force et quelle rapidité notre pays s'était relevé de ses désastres, grâce à la puissance de ses ressources, grâce au dévouement et à la constance de ses habitants, grâce enfin à la sincérité des idées d'apaisement qui n'ont cessé de régner, depuis 1871, dans les conseils de l'Etat.

Eh bien! la démonstration de ces trois vérités supérieures est complète, et la France a droit de s'enorgueillir des résultats qu'elle a obtenus.

Lorsqu'elle parlait de l'Exposition universelle comme d'un témoignage solennel de ses sentiments de modération et de paix, ce n'était pas une vaine formule de langage destinée à dégoûter des arrière-pensées menaçantes ni à tromper personne sur ses véritables intentions. Le Congrès de Berlin a constaté, pour les esprits les plus prévenus, non-seulement que la France ne se désintéresse d'aucune des grandes questions qui préoccupent l'Europe, mais qu'elle emploie tous ses efforts à les résoudre dans le sens le plus pacifique.

Non! elle ne rêve pas de sanglantes revanches; non! elle ne songe plus à trancher par l'épée des difficultés que le temps résoudra de

lui-même par l'esprit de sagesse et de justice. Elle a trop de pages brillantes dans ses annales militaires pour se désespérer de quelques pages sombres.

C'est désormais un peuple industriel et laborieux, qui sait et qui voit, par l'exemple même de ses vainqueurs, que le travail seul fait le bonheur et la prospérité des peuples, et que la guerre n'en fait jamais que le malheur et la ruine.

(Liberté).

Funérailles de Mgr Dupanloup.

Les obsèques de Mgr Dupanloup auront lieu mercredi prochain, 23 octobre.

On lit dans le Journal du Loiret :

Nous pouvons assurer que l'évêque d'Orléans aurait eu le chapeau de cardinal, cet été, si M. Dufaure ne s'y était opposé, quelque vieille amitié qui l'unit à Mgr Dupanloup.

Le pape avait fait savoir au gouvernement français qu'il agréait la dernière présentation qui avait été soumise à son prédécesseur.

Or, l'an dernier, le gouvernement français avait demandé au Vatican, par l'intermédiaire de M. Baude, deux chapeaux de cardinal, l'un pour l'évêque d'Orléans et l'autre pour l'évêque de Poitiers.

M. Dufaure a craint de mécontenter la gauche en présentant Mgr Dupanloup. Le prétexte allégué, c'était que l'évêque d'Orléans « avait en la main » dans les conseils de résistance qui précédèrent le 14 décembre; cette assertion, nous pouvons l'affirmer, était erronée.

Voici, d'après les journaux d'Orléans, le texte de la lettre d'invitation pour les obsèques de Mgr d'Orléans :

Mgr Coullié, évêque d'Orléans, MM. les vicaires généraux, MM. les doyens et chanoines du chapitre cathédral, le clergé de la ville et du diocèse d'Orléans, et les membres de la famille de Mgr Dupanloup ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne du Révérendissime Père en Dieu Mgr Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans, assistant au trône pontifical, comte romain, sénateur, membre de l'Académie française, chevalier de la Légion d'honneur, des ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare et du Christ du Portugal, décédé dans la paix du Seigneur, au château de Lacombe (Isère), le 11 octobre 1878, à sept heures du soir, à l'âge de soixante-seize ans, huit mois, huit jours, après vingt-neuf ans d'épiscopat.

Les obsèques, présidées par Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, auront lieu le mercredi 23 octobre, à dix heures très-précises du matin, dans la basilique cathédrale de Sainte-Croix.

Ils vous prient de vouloir bien y assister et joindre vos prières à celles qui seront dites pour le repos de son âme.

Dans la séance de jeudi, à l'Académie française, le directeur, M. Jhon Lemoine, a donné lecture d'une lettre de Mgr Pierre, évêque d'Orléans, par laquelle il invite l'Académie française à assister aux obsèques de son illustre prédécesseur, le mercredi 23 courant, à dix heures précises.

L'Académie a immédiatement décidé, à l'unanimité des membres présents, qu'elle serait représentée à la cérémonie funèbre d'Orléans par les membres de son bureau, M. Jhon Lemoine et M. Saint-René Taillandier, directeur et chancelier pour le trimestre, et M. Camille Doucet,

secrétaire perpétuel, — et aussi par tous ceux de leurs confrères qui voudront s'adjoindre à sa députation officielle.

Ensuite, M. le directeur, avec l'approbation de l'assemblée, a levé la séance en signe de deuil.

* * *

Le corps de Mgr Dupanloup est arrivé à Orléans. Il a été déposé sur un lit de parade dressé dans le grand vestibule; le prélat, placé sur un plan légèrement incliné, est revêtu des ornements épiscopaux; ses mains, jointes au bas de la poitrine, tiennent la croix pastorale. A ses pieds a été déposée une immense couronne de perles et de magnifiques fleurs blanches.

Les traits du prélat, sans être précisément défigurés, ont éprouvé une altération assez sensible; mais l'expression de la physionomie conserve dans la mort ce caractère de grandeur et de noblesse qui distinguait l'évêque d'Orléans.

Le public est admis à visiter la chapelle ardente. La porte principale et les trois portes intérieures de l'évêché sont entièrement tendues de noir.

Des prêtres et des religieuses se tiennent continuellement en prière près du défunt, devant lequel, ne cessent de se presser une foule d'Orléanais de toute classe et de toute condition, désireux de contempler une dernière fois les traits de leur grand évêque.

Des clercs du grand séminaire veillent et s'empressent, à la prière des fidèles de faire toucher aux mains de l'évêque des chapeliers, des médailles, des livres que leurs possesseurs emportent religieusement comme autant de précieux souvenirs.

Orient et Asie.

Un membre du cabinet britannique, M. Cross, secrétaire d'Etat pour l'intérieur, dans un banquet offert par les conservateurs du Lancashire, vient de prononcer un discours où il s'est principalement occupé des affaires d'Orient. Pour tout ce qui concerne l'exécution du traité de Berlin et l'application de la convention anglo-turque, M. Cross paraît s'être montré assez optimiste. Cet optimisme se reflète dans le langage de la presse ministérielle anglaise. D'après M. Cross, il fallait s'attendre à rencontrer des difficultés, tant pour mener à bonne fin l'œuvre du congrès que pour obtenir de la Porte l'accomplissement de ses promesses; mais jusqu'à présent rien ne prouve que ces difficultés soient insupportables, et l'Angleterre, en tous cas, n'épargnera aucun effort pour atteindre ce qu'elle regarde comme l'objet de sa mission en Orient.

D'après le *Daily Telegraph*, les laborieuses négociations de M. Layard avec la Porte au sujet des réformes à introduire en Asie-Mineure sont sur le point d'aboutir à une conclusion satisfaisante. Les bases fondamentales du plan sont la création d'un corps de gendarmerie composé de chrétiens et de musulmans et commandé par des chrétiens, la nomination d'assesseurs anglais attachés aux cours d'appel de toutes les grandes villes, certaines garanties de stabilité données à l'administration des valis ou gouverneurs principaux, et la création dans chaque vilayet d'un receveur général des taxes désigné par l'ambassadeur d'Angleterre. La Porte a laissé entendre que pour exécuter toutes ces réformes elle avait besoin d'un secours financier, qui serait probablement accordé.

Quant à l'Afghanistan, M. Cross a été très réservé, mais il a déclaré que l'Angleterre était fermement résolue à mettre au-dessus de toute atteinte sa suprématie dans cette partie du continent asiatique.

INFORMATIONS

LA SITUATION A LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Le *Journal officiel* publie la note suivante :

Un journal paraît croire que l'administration de la marine s'est bornée à envoyer comme renfort des troupes à Nouméa, deux compagnies d'infanterie. C'est là une erreur qu'il im-

porte de rectifier et qui aurait été évitée si l'on avait pris une connaissance plus complète des notes insérées à diverses époques au *Journal officiel*. Voici comment les choses se sont passées : Le 10 juillet, on apprenait à Paris l'insurrection canaque. Le 18 juillet, deux compagnies d'infanterie de marine partaient de Saigon sur le transport la *Rance* (qui ne pouvait en prendre davantage) pour Nouméa où elles arrivaient le 19 août. Les 17 et 20 juillet, 380 hommes de toutes armes quittaient la France sur la *Loire* et la *Dives*, pour la même destination. Ces bâtiments devaient, en outre, apporter à la garnison coloniale, par le fait seul de leur présence, le concours de leurs équipages, qui s'élevaient à 500 hommes. On peut voir d'après cet exposé, si le chiffre des renforts expédiés constituait ce qu'on appelle « une demi mesure. » Il ne pouvait dépendre de l'administration de la marine d'abréger la durée de la traversée; or, il faut généralement compter cent jours pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, le commandant Oly ne pourra donc recevoir les troupes embarquées sur la *Loire* et la *Dives* avant la fin de ce mois. Que les Canaques, qui sont difficiles à atteindre dans un pays montagneux et boisé, aient en la responsabilité, avant l'arrivée, de ces renforts, de commettre de nouveaux assassinats et de se livrer à des tentatives de déprédation, c'est la conséquence d'un mouvement insurrectionnel, dont on ne triomphera d'une manière complète, en raison de l'étendue du territoire, qu'avec des moyens d'action que le gouverneur n'a pu avoir, jusqu'à présent, à sa disposition. Pour être certain, d'ailleurs, d'arriver à une plus prompt répression de la révolte, de nouveaux renforts viennent d'être expédiés, ainsi que l'indique la note du *Journal officiel* du 14 octobre. C'est encore la *Rance*, de retour en Cochinchine, qui a la mission de porter à Nouméa deux compagnies d'infanterie de marine. Elle a appareillé de Saigon, le 16 de ce mois. A la même date, le croiseur le *Hugon* a du quitter Yokohama pour la Nouvelle-Calédonie. Enfin deux compagnies d'infanterie de marine vont être embarquées sur l'*Allier*, en armement à l'Orient, et la cuirassée de 2^e rang la *Victorieuse*, qui porte le pavillon du contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars, partira très-prochainement de Toulon pour la Nouvelle-Calédonie, par la voie de Suez. On reconnaît que tous ces mouvements de troupes et de bâtiments ne pouvaient se faire avec une plus grande promptitude, si l'on considère qu'il s'agit d'opérer dans un pays situé à plus de 6,000 lieues de la mère-patrie. Quant au général de Trentinian, ses fonctions d'inspecteur général de l'infanterie de marine l'ont conduit naturellement en Nouvelle-Calédonie. Il y est arrivé en pleine insurrection, suivant les termes de sa dépêche. Ses rapports avec le gouverneur sont excellents, et sa présence sur les lieux ne pourra qu'être utile à la bonne et vigoureuse impulsion qu'il est nécessaire d'imprimer aux opérations militaires. C'est dans ce but que le ministre lui a prescrit de rester dans la colonie jusqu'à nouvel ordre. En résumé, la garnison normale de la Nouvelle-Calédonie, qui, en y comprenant les 360 marins de la division navale s'élève à 1,800 hommes se trouvera portée, sous peu de jours (lorsque la *Loire* et la *Dives* seront arrivées) à 3,633 hommes de troupes de toutes armes, et, plus tard, quand tous les renforts en partance seront parvenus à destination, elle sera plus que doublée, puisqu'elle atteindra un total de 4,665 hommes.

Le procureur général d'Agen, mandé à Paris, s'est rendu au ministère de la justice, où a été discutée avec lui, la question de savoir si M. Paul de Cassagnac devait être poursuivi pour les articles qu'il a publiés dans son journal d'Auch, contre le préfet du Gers.

Il s'agissait de déclarer si, bien que la validation de son élection ait été ajournée, M. Paul de Cassagnac jouissait de l'immunité parlementaire, et si des poursuites contre lui devaient être autorisées par la Chambre.

La question a été résolue dans le sens affirmatif, M. Paul de Cassagnac ne sera donc pas poursuivi; mais le gérant du journal va être assigné.

CHRONIQUE LOCALE

Les Elections sénatoriales.

CIRCULAIRE DU MINISTRE AUX PRÉFETS.

(Suite).

» *Scrutateurs.* — La loi n'ayant point indiqué à qui incomberait le soin de dépouiller les scrutins, il convient de se conformer à l'usage suivi depuis 1871 pour l'élection des maires et adjoints et de désigner comme scrutateurs les trois conseillers les plus âgés. (Voir la circulaire du 14 janvier 1878.)

» *Qui peut être élu délégué?* — Le choix du conseil municipal peut porter sur tous les électeurs de la commune sans qu'il y ait de distinction à établir entre les électeurs municipaux et les électeurs politiques. Peuvent aussi être nommés, lors même qu'ils ne sont point inscrits sur la liste électorale, les conseillers municipaux de la commune; ceci résulte des explications échangées dans la séance du 2 août 1875, à l'occasion du vote du dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 2 août.

» Les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, qui font déjà de droit partie du corps électoral, ne peuvent être élus comme délégués (art. 2, § 3).

» *Election d'un suppléant.* — Aussitôt après l'élection d'un délégué, le conseil municipal procède à l'élection d'un suppléant chargé de remplacer le délégué en cas de refus ou d'empêchement.

» Cette seconde opération s'accomplit absolument dans la même forme que la première. Les conditions de capacité et d'incompatibilité sont aussi les mêmes; je n'ai donc pas à m'y arrêter.

» *Procès verbal.* — Le procès-verbal de cette double élection doit être dressé sur-le-champ.

» Afin de faciliter le travail du secrétaire et d'éviter des irrégularités de forme, j'ai fait préparer un modèle imprimé que vous trouverez annexé à la présente circulaire et que vous mettrez en nombre suffisant à la disposition des conseils municipaux (modèle n° 1.)

» Le procès-verbal sera transcrit sur le registre des délibérations du conseil municipal. Un exemplaire signé de tous les membres présents, vous sera immédiatement adressé. Une troisième copie devra être affichée à la porte de la mairie, conformément à la disposition finale de l'article 5 de la loi du 2 août 1875.

» *Notification au délégué et au suppléant.* — Si le délégué élu est membre du conseil municipal et assiste au vote, il doit faire connaître, séance tenante, son acceptation ou son refus, qui est consigné au procès-verbal.

» S'il refuse le conseil municipal doit, avant de passer à l'élection du suppléant, pourvoir à son remplacement.

» L'acceptation ou le refus du suppléant doit également, si le candidat est présent, être constaté au procès-verbal, et le refus est suivi d'une désignation faite dans la même forme par le conseil municipal.

» Si le délégué élu n'est pas présent à la séance, le maire doit, dans les vingt-quatre heures, lui faire notifier sa nomination en informant qu'un délai de cinq jours, à partir de la notification, lui est impartie pour faire parvenir à la préfecture l'avis de son acceptation. Procès-verbal de cette notification sera dressé en double exemplaire suivant la forme du modèle ci-annexé sur le n° 2; l'une des copies restera entre les mains du délégué, et l'autre vous sera immédiatement transmise.

» Si, à l'expiration du délai de cinq jours, le délégué n'a pas fait connaître son acceptation il devra être considéré comme non acceptant. Vous ferez alors, dans la forme indiquée au paragraphe précédent, notifier sa nomination au suppléant, et si, à son tour, celui-ci refuse, ou s'il laisse passer le délai de cinq jours sans vous aviser de son acceptation, vous prendrez sans aucun retard un arrêté à l'effet de convoquer le conseil municipal pour la désignation de nouveaux délégués. (Loi du 2 août 1875, art. 8.)

» *Protestations contre les élections des délégués.* — L'article 5 de la même loi porte que les protestations élevées contre les irrégularités des opérations par un ou plusieurs

membres du conseil municipal, sont insérées au procès-verbal.

» Mais le droit d'arguer les opérations de nullité n'est pas limité aux membres du conseil municipal. Il peut être exercé : 1^o par tout électeur de la commune; 2^o par le préfet.

» La réclamation des électeurs doit, sous peine de déchéance, être adressée à la préfecture dans le délai de trois jours, à partir de l'élection.

» Les protestations sont jugées par le conseil de préfecture, sauf appel au Conseil d'Etat.

» Le conseil de préfecture devra se prononcer dans le plus bref délai, afin que le conseil municipal puisse, s'il y a lieu, être mis en demeure de désigner de nouveaux délégués avant le jour de la réunion du collège électoral (1).

» L'annulation prononcée par le conseil de préfecture ne nécessite d'ailleurs une nouvelle désignation par le conseil municipal que si elle s'étend à la fois à l'élection du délégué et à celle du suppléant. Lorsque l'élection du délégué est la seule annulée, celui-ci est remplacé par le suppléant.

» La loi n'ayant pas fixé le délai spécial pour le pourvoi, l'appel devant le conseil d'Etat est, conformément à la règle générale, recevable pendant trois mois à partir du jour où les intéressés ont eu connaissance de la décision du conseil de préfecture.

» Mais, comme ni le recours au conseil d'Etat, ni même la protestation devant le conseil de préfecture n'ont d'effet suspensif, vous n'avez point à vous préoccuper, pour la suite des opérations qu'il vous reste à accomplir, des contestations en cours, vous n'avez à tenir compte que des décisions rendues.

II. — FORMATION DE LA LISTE ÉLECTORALE.

» *Tableau des résultats de l'élection des délégués et des suppléants.* — Aux termes de l'article 6 de la loi du 2 août 1875, vous devez dans la huitaine, dresser le tableau des délégués et des suppléants. Vous l'arrêterez donc le 2 novembre au plus tard.

» Il sera établi, conformément au n° 3 ci-annexé, par ordre de communes (les communes classées par arrondissement et par canton). Il contiendra les noms de tous les délégués et suppléants élus, qu'ils aient ou non accepté, que leur élection ait été ou non attaquée ou même invalidée; mais vous ferez mention de ces diverses circonstances, soit dans la colonne à ce destinée, soit dans la colonne d'observations.

» *Liste alphabétique des électeurs.* — Les délégués non acceptants ou dont l'élection a été annulée, devront au contraire être retranchés de la liste alphabétique que vous aurez à dresser le 28 décembre, au plus tard, puisque l'article 9 de la loi du 2 août veut que cette liste soit établie huit jours au moins avant l'élection.

» La liste comprendra aussi bien les électeurs de droit que les délégués ou les suppléants.

» Elle sera établie sur des cadres conformes au modèle n° 4. Chaque électeur y figurera avec sa qualité de député, de conseiller, de délégué ou de suppléant.

» Le suppléant qui aura, dès cette époque, droit de vote par suite du refus ou du décès du titulaire ou pour tout autre motif, figurera personnellement à son rang alphabétique, au lieu et place du délégué, dans la première colonne du tableau.

» Les autres suppléants qui jusqu'au dernier moment, peuvent être appelés à remplacer les délégués, ne seront portés sur la liste électorale qu'en regard du délégué titulaire. (A suivre).

(1) Le conseil de préfecture doit juger les réclamations contre la nomination des délégués dans la forme tracée par le décret du 12 juillet 1865, mais vu l'urgence, il pourra fixer immédiatement le jour de l'audience et le notifier aux parties en même temps qu'il les avisera de l'instance. (Voir, dans ce sens, la décision du conseil d'Etat du 21 novembre 1873, syndicat de la grande Camargue.)

Une importante réunion électorale vient d'avoir lieu à Gourdon. Nous en recevons le compte rendu suivant :

Le samedi 19 octobre, a eu lieu à Gourdon, chez M. le docteur Calmeille, une réunion privée, composée d'un grand nombre de maires républicains venus de tous les points de l'arrondissement. A cette réunion assistaient M. Calmon, sénateur inamovible, et MM. Roques et Delord, candidats républicains aux élections

sénatoriales du 5 janvier. En voici le procès-verbal :

M. Calmon, désigné à l'unanimité pour présider la réunion, commence par remercier les nombreux assistants de l'empressement qu'ils ont mis à se rendre à l'appel qui leur a été adressé. Il rappelle en quelques mots l'importance toute spéciale que vont avoir les élections sénatoriales.

La République existe depuis huit ans, elle a fait la paix, assuré le paiement de l'indemnité de guerre et libéré le territoire, grâce au patriotisme de tous et au génie de M. Thiers; mais, surtout, elle a rétabli en France l'ordre et la sécurité au point que M. de Bismark, dont la partialité n'est pas suspecte, a affirmé devant le Parlement allemand que la France était actuellement le Pays d'Europe où la paix sociale était le plus solidement établie. — C'est à la République que nous devons la reconstitution du Pays, mis à deux doigts de sa perte par les folies de l'Empire. Elle a été deux fois acclamée par le suffrage universel : en février 1876 et en octobre 1877; mais, pour assurer le fonctionnement régulier et normal de nos institutions, il faut que les deux Chambres soient animées du même esprit. Un Sénat réactionnaire, capable de prononcer une nouvelle dissolution de la Chambre serait un danger public. Le trouble et l'agitation causées dans le Pays par l'entreprise du 16 mai sont présents à l'esprit de tous; c'est aux électeurs sénatoriaux à en empêcher le retour en élisant des sénateurs franchement dévoués à la République. C'est aujourd'hui le seul gouvernement possible, le seul qui puisse assurer l'ordre et la paix, il en a donné la preuve, et tout bon citoyen doit faire taire, par son patriotisme, ses aspirations particulières et s'y rallier sans arrière-pensée. C'est faire là de vraie politique conservatrice.

Les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement républicains ont, au mois de mai, dans une réunion tenue à Cahors, désigné comme candidats MM. Roques et Delord. Leurs noms sont trop connus pour qu'il soit besoin d'énumérer leurs titres et chacun sait que, bien que partis de points différents, tous deux sont aujourd'hui complètement unis dans un dévouement commun aux institutions actuelles, que tous deux offrent des garanties égales de modération et de prudence, mais aussi de fermeté dans la défense de la République si elle venait à être mise en péril. Ce sont ces deux noms que tout électeur soucieux des intérêts du département, soucieux de la paix publique et qui ne mettrait dans l'urne électorale le 5 janvier que par une hésitation, ni division, et M. Calmon ajoute que, bien qu'il soit lié avec M. Roques par une amitié de quarante ans, l'échec de M. Delord lui serait aussi sensible que celui de son plus ancien ami.

Enfin, dit M. Calmon, il n'y aura pas de candidatures officielles. Le gouvernement, républicain est trop honnête pour se livrer aux vices dont l'ordre moral a deux fois donné le spectacle; mais, pour répondre à certains traits mensongers que l'on fait courir, je puis affirmer que parmi les membres du ministère, compris M. Dufaure, dont les sentiments conservateurs ne peuvent être suspectés, il n'est pas un ministre qui, s'il était électeur dans le Lot, ne votât sans hésitation pour MM. Roques et Delord. (Applaudissements.)

M. Roques, en quelques mots chaleureusement applaudis, dit que s'il n'a pas été toujours républicain, il a toujours été l'ennemi du despotisme et l'a toujours combattu; qu'il s'est rallié à la République par patriotisme et par conviction, qu'il l'a fait sans arrière-pensée et que, par impossible, elle venait à périr, il ne servirait jamais un autre gouvernement. Il a accepté la candidature avec M. Delord; il considère que les deux candidats sont complètement égaux et repousse d'avance et de toute son énergie tous les compromis qui pourraient être proposés. C'est avec M. Delord qu'il engage la lutte contre les adversaires des institutions républicaines. C'est avec lui qu'il veut triompher.

M. de Verninac pense que ces déclarations si précieuses par ce qu'elles mettent fin à ces bruits de compromis inavouables qui commencent à se répandre. Il n'a pas, quant à lui, attendu à aujourd'hui pour protester contre ces bruits injurieux pour les candidats et

leurs amis, et qui ne peuvent émaner que de ceux qui ont intérêt à jeter la défiance et la désunion dans le parti républicain pour en profiter. Mais, aujourd'hui, il suffira de publier les paroles de MM. Calmon et Roques pour faire cesser ce qu'il a toujours considéré comme une manœuvre de nos adversaires.

M. Delord, qu'un accident de voyage a empêché d'arriver au début de la séance, remercie les membres de la réunion d'avoir bien voulu attendre sa venue avant de se séparer. Il n'a pas besoin de faire de profession de foi : sa vie qui est connue de tous, en est une assez formelle; mais il tient à remercier MM. Calmon et Roques de l'appui qu'ils viennent de prêter à sa candidature. Quant à la discipline qu'ils viennent de recommander si chaleureusement, il affirme que la nuance du parti républicain qu'il représente plus particulièrement, n'y manquera pas.

M. Faurie, maire de Souillac, considère que pour tous les membres de la réunion il y a engagement d'honneur, s'ils sont délégués, à n'accepter aucune modification à la liste des candidats qui a été arrêtée.

M. de Verninac, désigné par les conseillers généraux et d'arrondissement pour organiser un comité d'arrondissement, propose à la réunion de désigner un membre par canton, pour la formation de ce comité.

Il est ainsi composé :

- MM. de Verninac, vice-président du conseil général pour le canton de Vayrac.
- Docteur Calmeille, conseiller général, pour le canton de Gourdon.
- Albert Lachéze, conseiller général, pour le canton de Martel.
- Delmas, conseiller d'arrond., pour le canton de Payrac.
- Griffel, maire de Gramat, pour le canton de Gramat.
- Faurie, maire de Souillac, pour le canton de Souillac.
- Ganiayré, maire de Frayssinet, pour le canton de St-Germain.
- Pouzalgues, maire de Ginouillac, pour le canton de Labastide-Murat.
- Sourdès, maire de Lavercaillère, pour le canton de Salviac.

La réunion s'est séparée à 5 heures, aux cris de : Vive MM. Roques et Delord!

Le secrétaire,
CH. DE VERNINAC.

On nous écrit de Cahors :

Les bonapartistes du Lot font déclarer, par leur journal, que la visite de M. le maréchal Canrobert, sur plusieurs points de notre département, n'a aucune signification politique. Ils font dire à M. le maréchal Canrobert, dans un petit discours de circonstance qu'il n'a jamais cherché à servir d'autres intérêts que ceux de la France.

Cela est fort bien, et nous serions tout disposés à applaudir sans réserves, si M. le maréchal Canrobert n'avait pas fait une tournée départementale chez MM. les bonapartistes exclusifs..... à l'exception d'une excursion chez M. Depeyre, qui est un simple néo-bonapartiste.

Quand MM. les défenseurs de l'Empire sont modestes, c'est que les choses vont mal pour eux. Telle est la seule morale à tirer de cet intéressant épisode que le *Courrier du Lot* résume en ces termes : « Ni parmi les siens à Saint-Céré et à Gruniac; ni à Aynac; ni à Ruyeres; ni à Labastide chez M. le comte Murat; ni à Lanzac chez M. le baron Dufour; ni à Caix chez M. Lafon; ni à Saint-Étienne chez M. Depeyre, pas plus qu'à Cahors dans la maison Fontenilles il n'a été par le Maréchal ou à son occasion question de politique. »

Quelle modestie, chers lecteurs, quelle modestie ! Avez-vous jamais vu les bonapartistes si humbles ? Comme ils sentent bien que tout est perdu pour eux !

M. le maréchal Canrobert a bien fait de parler en soldat, mais il eût mieux fait encore de donner un caractère moins tranché à ses visites, qui ne sont pas en harmonie avec son langage.

La Gazette du Languedoc annonce la mort de M. le comte Tristan de Villeneuve-d'Arifat, doyen de l'académie des Jeux Floreaux de

Toulouse.

M. le comte de Villeneuve-d'Arifat est décédé à l'âge de quatre-vingt-sept ans à Paris, où il était allé passer quelques jours.

Le corps du regretté défunt, rapporté de Paris, a été inhumé dans le pays Castrais, à Arifat même, berceau de la famille du comte de Villeneuve.

Grand cirque vénitien.

Les représentations du cirque vénitien sont très suivies et très brillantes. Nous voulons simplement constater aujourd'hui les succès obtenus par l'écuyer Corado, le gymnasiarque Desailly, le dresseur, M. Trozzi.

La grande attraction de la soirée est certainement le géant chinois, qui se montre gravement, et fait pousser à tous des exclamations de surprise.

On nous annonce que la troupe équestre va encore exhiber de nouveaux sujets de première force.

Ce sont donc des soirées fort agréables que le cirque vénitien offre au public cadurcien.

Pour la chronique locale, A Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 21 octobre, soir.

Bien que le temps fut incertain (le soleil n'a percé les nuages que vers 4 heures), une foule immense était massée dès dix heures du matin aux abords du Palais de l'Industrie, mais, grâce aux précautions prises par la police, on n'a à signaler ni accident ni désordre. Plus de 1,500 gardiens de la paix stationnaient aux Champs-Elysées et dans les rues avoisinantes. A l'intérieur, le service était fait par la garde républicaine dont deux détachements à cheval étaient placés à l'entrée principale du Palais avec un escadron de cuirassiers. A dix heures, les gardes forment le carré devant la grande porte. Seules, les personnes munies de cartes peuvent circuler. Les gardiens de la paix, au nombre de 1,400 (60 par arrondissement et 200 des brigades centrales), ont fait évacuer les abords du Palais; ils occupent le Rond-point, les Champs-Elysées, l'avenue d'Antin, l'avenue Marigny et le Cours-la-Reine. Ils sont échelonnés de chaque côté de chacune de toutes ces voies, entre chaque agent est placé un garde de Paris.

Les portes du Palais de l'Industrie n'ont été ouvertes au public, muni de cartes, qu'à onze heures précises; elles ont été rigoureusement fermées à midi et demi précis. En attendant l'ouverture de la cérémonie, les heureux invités ont vivement admiré la décoration intérieure du Palais de l'Industrie, lequel est, au dire de tous un chef-d'œuvre de bon goût.

Le vestibule est tendu d'un tapis qui part du trottoir et précède le salon d'honneur, où le Président de la République et son cortège ont fait une halte d'un instant. Les serres de la ville ont fourni les plantes qui ornent les allées. De distance en distance des coupes de fonte émaillée, se dressent avec des gerbes de palmiers de latania, de synicca, de mille plantes tropicales si favorables à l'ornementation. Dans l'avenue qui fait face à la tribune d'honneur, huit trophées emblématiques ont été élevés.

Ici, ce sont les produits de la nature, animaux, végétaux, minéraux; là des modèles réduits de l'industrie des grandes constructions; de ce côté, les spécimens les plus beaux de l'industrie parisienne, de l'autre, les objets d'art les merveilles d'ameublement.

Paris a été brillamment illuminé le soir.

Bourse de Paris

Cours du 22 Octobre.

Rente 3 p. %	75.05
— 3 p. % amortissable	78.00
— 4 1/2 p. %	105.00
— 5 p. %	112.87 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 octob	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.030 »	3.030 »
Crédit foncier.....	785 »	785 »
Orléans-Actions.....	1.142 50	1.142 50
Orléans-Obligations.....	358 80	356 50
Suez.....	754 »	745 »
italien 5 %.....	73 05	73 32

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 16 (19 octobre).

Les critiques de l'anthropologie, par M. G. Mortillet. — Exposition universelle. Les forêts françaises. — Congrès anthropologique international. — Les Hongrois et la Bosnie, par M. I. Hefli. — Académie des sciences de Paris. Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 16 (19 octobre).

Le bouddhisme à l'Exposition, par M. Thier, d'après M. Jules Simon, par M. Eugène Manuel. — Les domestiques, d'après M. Edmond Robert. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du numéro du 20 octobre.

Le mégaphone de M. Edison. — De l'art agricole et de l'économie rurale dans la Grèce antique : M. J. Girardin. — Correspondance : un Orage à Guatémala : P. de Thiersant. — L'Air et le Vide (suite) : Maurice Girard. — Bibliographie. — Nouveaux appareils électro-médicaux portatifs, à régulateur des intermittences, par M. G. Trouvé. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 14 octobre : Stanislas Meunier. — La Météorologie du mois de septembre 1878 : E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine.

G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 928^e livraison. (19 octobre. 1878). — Texte : La Néerlande. — Amsterdam, par M. Charles de Coster (1878). — Texte et dessins inédits. — Dix dessins de Hubert Clerget, Taylor, Barclay, Catenacci, A. Hubert, et P. Benoist.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 307^e livraison (19 octobre. 1878). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — L'épée par Ch. Schiffer. — L'Exposition Universelle de 1878 : Les Pays-Bas, par Paul Pelot. — Grandcœur, par Mlle Zénaïde Fleuriot.

Dessins : A. Marie, H. Clerget, Delort.

Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

La sixième Série de l'Histoire d'un crime illustrée est en vente.

Elle contient six grands dessins d'une importance capitale : le Cabinet de l'archevêque Sibour; — les Sergents de ville chargeant la cibière des cadavres; — la Voiture cellulaire de Lamoricière, Cavagnac et Changarnier; — la Tuilerie du boulevard Poissonnière, saisissant dessin de Bayard pour le frontispice de la Troisième journée de la Massacre; — l'Intérieur du comité, avec les portraits de Victor Hugo, Michel de Bourges, Jules Favre, Adolphe de Montjeu et Carnot; — le Dedans de l'Elysée, encore un dessin de Bayard, aussi brillant que l'autre est tragique.

Pour répondre à de nombreuses demandes, venant surtout des départements, l'éditeur fera désormais parvenir les Séries franco à tous les souscripteurs au volume complet. Il suffira donc d'envoyer la somme de six francs, en un mandat sur la poste ou en timbres-poste, à l'adresse de M. Hugues, rue du Hasard-Richelieu, 8, à Paris pour recevoir franco, dans toute la France, les six Séries suivantes au fur et à mesure qu'elles paraîtront.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge

(55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — No 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — No 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — No 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — No 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — No 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — No 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12c. la

tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTER Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

Prix : 40 francs pour toute la France. On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Librairie FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

L'élévation des salaires étant progressive et con-

tinue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Pour tous les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

Librairie J. BAUDRY, rue des Saints-Pères, 15.

L'ABBÉ PARAMELLE.

L'ART de découvrir les Sources

1 volume in 8^o.

Dépôt chez M. CRAYSSAC, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

1^o La belle Propriété de M. Emile Delard, située à Floressas, canton de Puy-l'Evêque, avec belle Maison de maître, grand Enclos attenant, Jardins, Bisse-cour et Granges ;

2^o Une autre Propriété au même endroit, avec Maison de colon, Granges et Etables, en nature de terre labourable, beaux vignobles Bois et Prés.

Pour l'acquisition et les renseignements, s'adresser à M. Mousset, agent d'affaires à Puy-l'Evêque (Lot).

Nota. Ladite propriété est traversée par la route de Puy-l'Evêque à Montcuq.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boisselles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Decorative floral arrangement advertisement for 'MARIAGE BLANC'.

FLEURISTE A CAHORS. Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or ; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêt votives ; Lanternes vénitiennes.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES.

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la

Advertisement for 'ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE' with an image of the device.

C'est la PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. A Cahors, chez M. Mandelli frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battesses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec battesse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charroi vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel. Mabilles de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (à la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Étant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désire, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Advertisement for 'CHOCOLAT-MENIER' with a logo.

M. Maurice, sculpteur

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tel que : travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés.

Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, à Cahors.

MODES

Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien l'honneur de leurs visites, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris.

A VENDRE

HARMONIUM

PRESQUE NEUF.

Avec colonnes torses sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris.

Prix : 400 francs.

Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts.

S'adresser au bureau du Journal.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

Trois cents VOLUMES environ

d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres

S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.